

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA MOSELLE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 12 Février 2021**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	10

L'an deux mille vingt et un le 12 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer « Le Clos » sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

**LISTE DES PRESENTS :**

GAILLOT Philippe  
WALLERICH Alain  
IMMER Alain  
GUINDT Philippe

REUTER Olivier  
THILL Celine  
OGER Isabelle  
MENEHIN Gaël

VALANCE Bénédicte  
VIEIRA Christophe

**LISTE DES ABSENTS :**

DEBAILLEUL Delphine  
SIVEC Jean

MARQUET Bénédicte  
BRUN Jérôme

PEREIRA Julien

Procuration de BRUN Jérôme à GUINDT Philippe  
Procuration de DEBAILLEUL Delphine à GAILLOT Philippe  
Procuration de MARQUET Bénédicte à MENEHIN Gaël  
Procuration de SIVEC Jean à IMMER Alain

Monsieur MENEHIN Gaël est élu secrétaire de séance.

Objet : 2021 - 542 Annulation de la délibération du 03/10/2008 : « Annulation de la clause de révision des loyers »

Monsieur le Maire présente la situation actuelle des loyers et propose l'annulation de la délibération du 03 octobre 2008 « Annulation de la clause de révision des loyers », afin de pouvoir procéder à l'indexation des loyers, conformément aux conditions fixées par les baux et à la réglementation en vigueur.

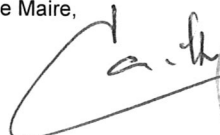

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- L'annulation de la délibération du 03 octobre 2008, « Annulation de la clause de révision des loyers »
- L'indexation des loyers, conformément aux conditions fixées par les baux.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'exécuter cette décision

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 février 2021

Le Maire,

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 19 Février 2021

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

